EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
*****
SEANCE DU 16 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**17**	**17** **+ 2 pouvoirs**

Date de convocation
11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Romane MAAS, Stéphanie HINDELANG.

Absents excusés : Laetitia RÉVEILLÉ, Guillaume ÉTÉVÉ

Procuration :
Laetitia REVEILLE a donné pouvoir à Fanny CARDOT,
Guillaume ÉTÉVÉ a donné pouvoir à Sébastien FRESSE.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Domaine et Patrimoine : Actes de gestion du domaine public (3.5.2)
Objet : Dénomination du projet intergénérationnel
Délibération : D_57_2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il précise que les travaux du projet intergénérationnel touchent à leurs fins et qu'il conviendrait de nommer ce bâtiment.

Sur proposition de l'ancienne municipalité et des habitants, il est proposé aux conseillers municipaux de baptiser le projet intergénérationnel au nom de « Espace culturel Part'âge ».
Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal « règle par ses délibérations les affaires de la commune »

Considérant que la dénomination doit être conforme à l'intérêt public et doit respecter le principe de neutralité du service public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer le bâtiment du projet intergénérationnel situé au 1 Impasse des Jardins du Presbytère : « Espace culturel Part'âge »

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/06/2026 à 11h18
Réference de l'AR : 054-215401969-20260616-D_57_2026-DE
Affiché le 23/06/2026 : Certifié exécutoire le 23/06/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 22 juin 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire

[[[signature1]]]



Dominique ROUSSEAU
2026.06.23 11:10:23 +0200
Ref:11260400-16989270-1-D
Signature numérique
le Maire